

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 24 juin 2025

DELIBERATION N°1/2025  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 7**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 7**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 12 mai 2025

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYSSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET

Absents ou excusés : Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Corinne CLERJOU

Secrétaire de séance : Mme Sabine LE PECHOUR

M le Président indique au Conseil d'Administration qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, étant l'ordonnateur.

Le conseil doit donc élire un président pour cette délibération et l'ordonnateur, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote.

M le Président propose au conseil de désigner Mme Isabelle GUYET Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour. Mme Isabelle GUYET est désignée à l'unanimité.

Mme la Présidente de séance présente le compte administratif 2024 du budget du CCAS.

Section de fonctionnement :

Recettes = 27 311.00

Dépenses = 25 145.15

Section d'investissement :

Recettes = 639.66

Dépenses = 0.00

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement + 950.93

Résultat reporté investissement + 218.50

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de :

En section de fonctionnement : 3 116.78

En section d'investissement : 858.16

Le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Chartres métropole.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Président du conseil d'administration ayant quitté la séance :

- Décide d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2024 du budget du CCAS.

Pour extrait certifié conforme  
M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 24 juin 2025

DELIBERATION N°2/2025  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 8**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 8**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 12 mai 2025

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYASSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET

Absents ou excusés : Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Corinne CLERJOU

Secrétaire de séance : Mme Sabine LE PECHOUR

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier de Chartres métropole et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2024 du budget du CCAS.



Pour extrait certifié conforme  
M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 24 juin 2025

DELIBERATION N°3/2025  
AFFECTATION DU RESULTAT 2024

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 8**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 8**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : : 12 mai 2025

**Etaient présents** : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYSSSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET  
**Absents ou excusés** : Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Corinne CLERJOU  
**Secrétaire de séance** : Mme Sabine LE PECHOUR

Considérant les résultats de clôture du Compte Administratif 2024,

En section de fonctionnement : 3 116.78

En section d'investissement : 858.16

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- De ne pas affecter d'excédent de fonctionnement à l'investissement.



Pour extrait certifié conforme  
M le Président

Jacky GAULLIER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 24 juin 2025

DELIBERATION N°4/2025  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 8**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 8**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : : 12 mai 2025

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYSSSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET  
Absents ou excusés : Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Corinne CLERJOU  
Secrétaire de séance : Mme Sabine LE PECHOUR

M la Vice-Présidente présente le projet de budget supplémentaire pour l'année 2025 suite à l'approbation du compte administratif 2024 et à l'affectation des résultats.

Le budget s'équilibre à 3 436.78 € en section de fonctionnement et 858.16 € en section d'investissement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2025 du CCAS.



Pour extrait certifié conforme  
M le Président



Jacky GAULLIER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 24 juin 2025

DELIBERATION N°5/2025  
AIDE EXCEPTIONNELLE N°1

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 8**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 8**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : : 12 mai 2025

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYSSSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET

Absents ou excusés : Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Corinne CLERJOU

Secrétaire de séance : Mme Sabine LE PECHOUR

M le Président informe les membres du Conseil d'administration de la demande d'aide financière présentée par la Maison départementale de l'autonomie (MDA) pour Madame [REDACTED]

Après avoir exposé la situation et en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 150 € au profit de Mme [REDACTED]
- Dit que les crédits sont prévus au budget chapitre 65.



Pour extrait certifié conforme  
M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 24 juin 2025

DELIBERATION N°6/2025

ACCEPTATION D'UN DON AU BENEFICE DU CCAS

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 8**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 8**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : : 12 mai 2025

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYSSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET

Absents ou excusés : Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Corinne CLERJOU

Secrétaire de séance : Mme Sabine LE PECHOUR

Vu l'article L.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, habilitant le président du CCAS à accepter, à titre conservatoire, des dons et legs au bénéfice du CCAS, sous réserve de l'approbation définitive du conseil d'administration ;

Considérant qu'à l'occasion des obsèques d'un habitant, des dons ont été reçus au CCAS le 25 mars 2025 pour un montant total de 320€ ;

Que ce don a été accepté à titre conservatoire par le président du CCAS en date du 25 mars 2025 ;

Que ce don est à affecter au financement des animations senior de l'épilobe conformément aux souhaits de la famille ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acceptation définitive du don déposé au CCAS le 25 mars 2025 suite aux obsèques de M. [REDACTED] consistant en plusieurs dépôts en chèques et espèces pour un montant total de 320€ ;
- DECIDE que ce don sera affecté au budget général du CCAS pour participer aux animations senior de l'épilobe ;

- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du comptable public pour l'enregistrement du don et sa prise en charge dans les comptes du CCAS ;

Pour extrait certifié conforme  
M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne :

